

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2022
&
AFFECTATIONS DES RESULTATS
RAPPORTS DE PRÉSENTATION**

Le Compte Administratif est un document qui indique les réalisations effectives de l'exercice budgétaire par rapport aux prévisions adoptées lors du Budget Primitif et des éventuelles décisions modificatives votées en cours d'année.

Sa présentation officielle est formalisée de la manière suivante :

A) BUDGET PRINCIPAL

I – Informations générales :

Informations statistiques fiscales et financières
Modalités de vote du budget

II - Présentation générale :

Vue d'ensemble.
Balances générales.

III - Vote du Compte Administratif :

Etude détaillée des 2 sections : Fonctionnement et Investissement en Dépenses et Recettes.

IV - Annexes : investissement et fonctionnement

Eléments du bilan
Engagements hors bilan
Autres éléments d'informations
Décision en matière de taux de contributions directes – arrêté et signatures

B) BUDGETS ANNEXES

I – Budget de l'eau

II – Budget de l'assainissement

III – Budget des Informations Municipales

IV – Budget Mobilités

Avant d'examiner les Comptes Administratifs de nos différents budgets, je vous rappelle les modalités d'affectation des résultats comptables : au Budget Primitif, le prélèvement de la section de Fonctionnement pour financer l'Investissement ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire en cours d'exercice, conformément à l'instruction comptable M14.

En effet, le résultat est constaté dans le Compte Administratif par simple différence entre les recettes et les dépenses. Le Conseil Municipal devra décider, lors du vote du Budget Primitif 2023 (où les restes à réaliser 2022 seront repris), d'affecter ces résultats soit à la Section Investissement soit à la Section Fonctionnement, mais en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'Investissement.

Je vous propose d'examiner successivement pour chacun de nos budgets, le résultat de l'exercice comptable 2022 puis la section de fonctionnement et enfin la section d'investissement.

Je vous précise que, parallèlement à l'établissement du Compte Administratif, le Comptable du Trésor présente le Compte de Gestion : les résultats sont rigoureusement identiques.

LE BUDGET PRINCIPAL

I - LE RESULTAT DE L'EXERCICE : Exécution du budget

Les tableaux présentés **pages 8 à 10** reprennent, en vue d'ensemble, la totalité des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2022.

Le résultat dégagé sur l'exercice budgétaire 2022 s'établit comme il suit :

- Excédent de Fonctionnement :	+ 2 783 422.22 €
- Excédent d'Investissement :	+ 1 574 980.00 €
= d'où un excédent net de l'exercice de :	+ 4 358 402.22 €
	(2 845 376.91 € en 2021)

A noter que le solde des restes à réaliser 2022 s'établit à – 1 777 346 € contre – 426 268 € en 2021.

Cet excédent du compte administratif 2022 devra être réparti entre la Section de Fonctionnement et/ou la Section d'Investissement du budget primitif 2023.

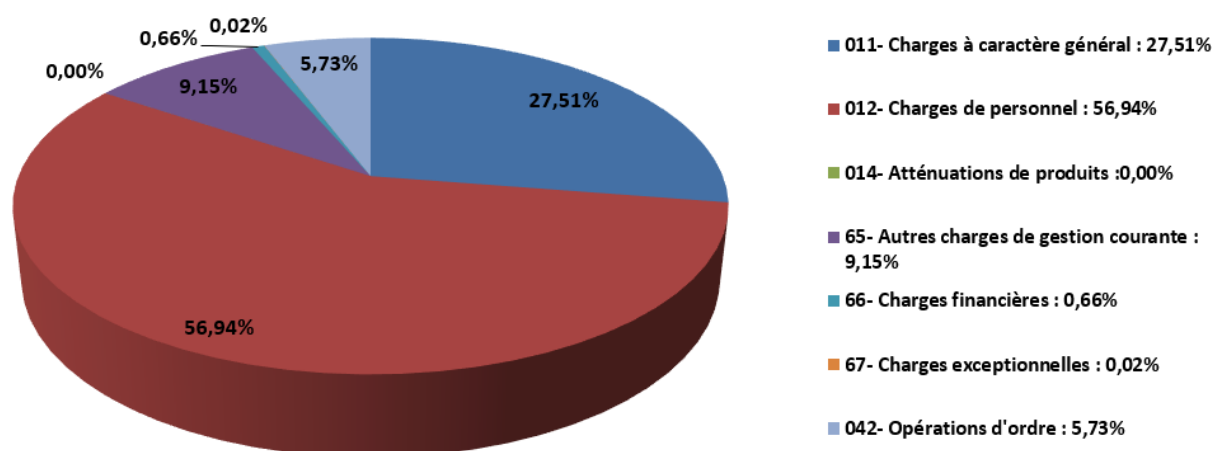
En **pages 11 et 12**, les balances générales des comptes de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement permettent de distinguer les opérations réelles, qui ont donné lieu à des mouvements de fonds, des opérations d'ordres, purement comptables.

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La vue d'ensemble de cette section page 8 retrace par chapitres, les crédits ouverts au budget primitif 2022 et les réalisations tant en dépenses qu'en recettes. La dernière colonne mentionne les crédits à annuler (c'est-à-dire les crédits ouverts non engagés). Un détail par article est donné page 13 à 17.

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 13 401 010.99 € et les recettes à hauteur de 16 184 433.21 € (dont 1 905 859.03 € d'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2021).

A - LES DEPENSES : 13 401 010.99 € (+ 818 436.50 € par rapport à 2021 soit + 6.50%)



011 - Charges à caractère général : 3 686 056.91 € (+ 452 285 €)

Ce chapitre enregistre les charges de fonctionnement courant des services municipaux. Ces charges augmentent de +14 % par rapport à 2021.

Les principales dépenses en augmentation sont les suivantes :

- Gaz et de l'électricité de + 159 216.72€ soit + 34.17 % d'augmentation par rapport à 2021

Hausse des tarifs de l'énergie répercutée sur le marché passé par le groupement d'achats d'énergie auquel la commune appartient (pour les compteurs de + 36 kw). Hausse due en premier lieu à une forte reprise économique post COVID, qui a créé des tensions sur les marchés de l'énergie (offre insuffisante par rapport à la demande), ainsi qu'au conflit russo-ukrainien et aux nombreuses décisions européennes prises en conséquence. A cela s'ajoute un parc nucléaire français vieillissant avec de nombreux réacteurs en maintenance.

Le groupement d'achat d'énergie, comprenant plus de 2000 collectivités ou établissements public sur 11 départements a permis « de limiter la casse » grâce à la massification.

Cependant et malgré la stratégie mise en place, Territoire énergie Lot nous informe que l'on s'oriente vers une nouvelle augmentation pour l'année 2023.

Pour lutter contre cette hausse, différentes mesures ont été prises ;

Au niveau communal :

- Inscription de la ville dans le cadre du plan 1000 écoles cœur de ville / Banque des Territoire:

La commune s'est inscrite dans le cadre du programme 1000 écoles, Action cœur de Ville en partenariat avec la Banque des Territoires. Cette dernière accompagne les collectivités Action Cœur de ville, afin qu'elles puissent contribuer à rendre leur patrimoine scolaire moins énergivore et plus respectueux de l'environnement. Un diagnostic, un plan pluriannuel d'investissement, un financement et un accompagnement du projet sont proposés par la Banque des Territoires. En 2022 une mission a été confiée au cabinet SETEC (advizeo). L'étude a porté sur 13 bâtiments. Ce travail s'inscrit en réponse à la loi Elan qui fixe un objectif de réduction des consommations des bâtiments tertiaires de 40% en 2030.

- Saisie de données dans l'Observatoire de la Performance Energétique de la Rénovation et des Actions du territoire (OPERA)

En matière d'efficacité énergétique, il existe un outil réglementaire de suivi des obligations du Décret Tertiaire créé par l'ADEME dans le cadre de la publication de la loi ELAN (évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique).

Afin de respecter l'échéance réglementaire fixée par le décret tertiaire au 30 septembre 2022, les consommations selon une année de référence (qui ne peut être antérieure à 2010) des bâtiments, parties de bâtiments ou ensemble de bâtiments présentant une surface d'activités tertiaires (ou un cumul de surfaces) égale ou supérieure à 1 000 m² ont été saisie dans la plateforme OPERAT.

Les bâtiments concernés sont : l'école Jean Moulin, l'école Jacques CHAPOU, l'école Louis BARRIE, l'école Paul BERT, cantine et locaux association P BERT, l'espace François MITTERRAND, le COSEC, l'hôtel de ville, l'ancien CES (aile non rénovée), la salle Jean PRAMIL, et vestiaires Londieu, la cité administrative -asile de nuit, la salle Balène.

- un plan de sobriété énergétique a été mis en place dès 2022 afin d'en limiter l'impact et tenter de mieux maîtriser les dépenses énergétiques. Le plan concerne le domaine du chauffage, de la production d'eau chaude et de l'éclairage dans les bâtiments et les installations sportives, de l'éclairage public, de l'éclairage des monuments et des terrains de sports.

Au niveau National :

Parallèlement l'Etat a mis en place plusieurs dispositifs d'accompagnement pour les collectivités en difficulté : l'amortisseur électricité et le filet de sécurité. Ce dernier dispositif est coordonné par les services de la paierie départementale)

- Combustibles : + 12 257 € soit + 44% d'augmentation par rapport à 2021.
- Carburant : +12 910.89 € soit + 32.52 %
- Alimentation : + 10 745.64 € soit + 8%
- Autres fournitures : + 24 585.73 € soit + 5.57% lié à une augmentation de travaux en régie
- Maintenance : +16 034.91 € soit + 8 % lié à des contrôles SOCOTEC et à la maintenance des logiciels métiers
- Primes d'assurances : + 5 522.28 € soit + 9.60%
- Frais d'études : + 4 209.80 € soit + 9.55% (assistance mise en concurrence marché des assurances)
- Honoraires garderie péri scolaires : + 7600 € soit 2.85% (nouveau marché)
- Frais d'actes et contentieux + 5 805.40 € (honoraires cabinet Lexia Banque Courtois)

- Fêtes et cérémonies : + 487 226.69 € par rapport à 2021, lié principalement au projet Eureka

EUREKA	budgetisé	réalisé
DEPENSES		
Programmation		
Musée	99 000 €	123 967.54 €
Patrimoine	25 000 €	16 295.51 €
Service culturel	73 100 €	68 237.12 €
Communication	49 800 €	35 713.49 €
Dépenses diverses	49 200 €	33 574.03 €
Coordination		48 379.75 €
Mapping	160 000 €	169 868.91 €
Total Dépenses	456 100 €	496 036.35 €
RECETTES		
Europe	150 000 €	
Etat / DRAC	5 000 €	15 000 €
Région	5 000 €	
Département	5 000 €	15 000 €
Mécénat	160 000 €	160 000 €
Autofinancement	131 100 €	306 036.35 €
Total Dépenses	456 100 €	496 036.35 €

Le reste à charge, dans l'attente de l'attribution officielle des crédits européen s'élève à la somme de 306 036.35 €. Rappelons que lors de la construction du budget, l'autofinancement prévu à hauteur de 131 000 € a été compensé par une réduction des budgets déconcentrés du Musée et du Patrimoine à concurrence de cette somme.

Le programme évènementiel et culturel Euréka a représenté 66 évènements de mai à novembre 2022 (6 expositions, 20 conférences et rencontres, 16 projections monumentales, 6 films, 10 spectacles vivants, 2 résidences d'artistes 13 programmes jeunesse et des dizaines d'initiatives locales) . La fréquentation globale pour la programmation culturelle est de l'ordre de 31 877 personnes.

012- Charges de Personnel : 7 630 004.80 € (+ 416 145.39 € soit + 5.77%)

Les dépenses de personnels prévisionnelles inscrites au budget 2022 (7 400 000€) ont été proposées en progression de + 180 000€ par rapport au budget primitif 2021 (7 220 000 €) pour tenir compte de l'impact :

De mesures nationales :

- * Revalorisation des carrières de la catégorie C (attribution de points d'indice supplémentaires et d'une bonification d'ancienneté d'un an).

- * Versement d'une indemnité exceptionnelle « inflation » de l'ordre de 14 500 € versée par l'employeur et compensée par l'Etat.

- * Revalorisation du SMIC impactant l'indice de rémunération de début de carrière.

- * Agents recenseurs (56 400 €) pour un remboursement forfaitaire de l'Etat de 19 319 €

De la politique sociale mise en place par le Conseil Municipal :

- * Revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C à compter du 1° janvier 2022 dans le cadre de la réforme du temps de travail (soit un doublement de la prime d'assiduité par rapport à 2019)
- * Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire des catégories A et B.

Le budget prévisionnel 2022 a du être abondé de 240 000 € pour tenir compte :

De mesures nationales avec effet en cours d'année 2022 :

- * Réévaluation de l'indice de base de rémunération qui passe à 352 (soit + 42 € brut / 62 € avec charges et concernant une cinquantaine d'agents de la collectivité) soit + 25 000 €
- * Augmentation de la valeur du point d'indice à compter de juillet 2022 + 3.5 % (représentant + 120 000 € sur 6 mois)

De circonstances locales :

- * D'une augmentation du montant de rémunération des heures supplémentaires, d'environ 15% par rapport à 2021
- * Du versement d'un capital consécutif au décès d'un agent
- * De remplacements ou de renfort non prévus au budget

En contrepartie les atténuations de charges génèrent une recette supplémentaire de 68 000 € par rapport aux prévisions (Remboursement des indemnités journalières pour maladie, décès...)

65 - Autres charges de gestion courante : 1 225 844.21 € (-10 464.88 € soit - 0.85%)

La principale augmentation résulte de la contribution à l'école Jeanne d'Arc. Le montant de la contribution de notre commune passe de 136 658 € à 178 518 € soit + 41 859 € (+ 30.63%) par rapport à 2021. (Pour 67 enfants de maternelles avec un montant forfaitaire de 1 541.13 € et 132 enfants d'élémentaires avec un montant forfaitaire de 570.17€)

Elle est atténuée par une baisse du montant des subventions aux associations due à la non-reconduction des aides exceptionnelles pendant la période COVID (- 82 331 € soit -13.77%).

La subvention de fonctionnement du CCAS, enregistre une progression + 17 220 € par rapport à 2021.

66 - Charges Financières : 88 548.36 € (- 5910.85 € soit -6.26%)

	2021	2022
=> Remboursement Intérêts	101 965.24 €	90 140.06 €
=> Intérêts courus non échus (opérations d'ordre)	- 7 506.03 €	-2 991.70 €

Cette année, la commune a emprunté à hauteur de 500 000€

67 - Charges exceptionnelles : 2 039.51 € (-74 686 € par apport à 2021)

Rappelons qu'en 2021 ce chapitre enregistrait principalement les annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs. Et notamment les annulations et réductions de titres de l'ordre de 50 000 € pour Figeac Plein Air Vacances ainsi que le remboursement d'un trop perçu de loyers de 21 240 € à l'Etat (locaux occupés par la DDT).

042 – Opérations d'ordres : 702 609.07 €

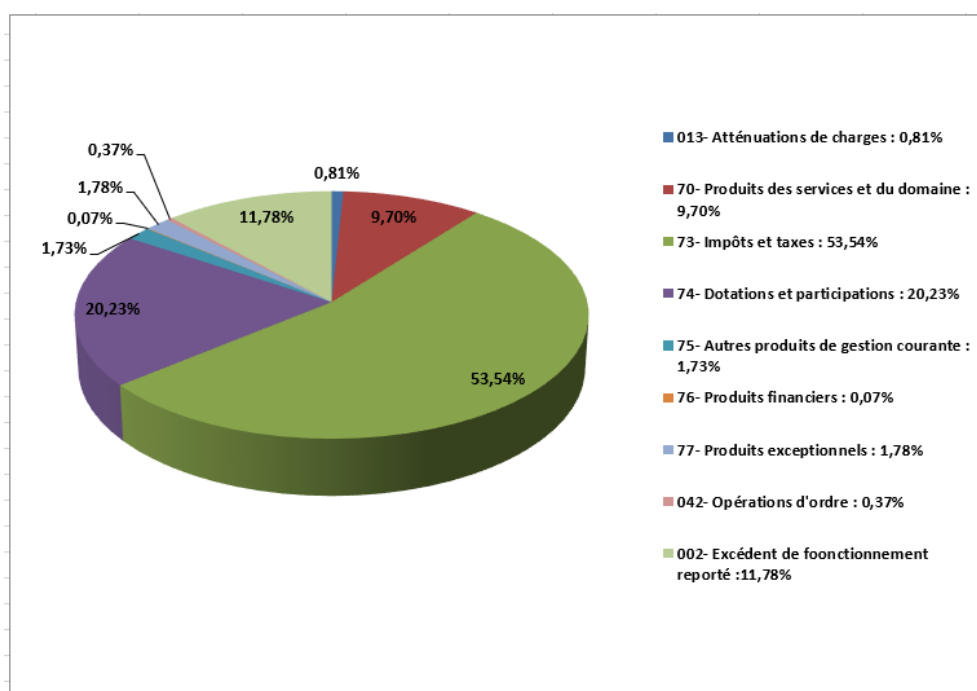
Ce chapitre enregistre essentiellement la dotation aux amortissements soit 702 609.07 € en 2022.

- => 684 356 € = amortissements 2021
- => 689 489 € = amortissements 2020
- => 664 710 € = amortissements 2019
- => 680 186 € = amortissements 2018
- => 639 883 € = amortissements 2017
- => 678 735 € = amortissements 2016
- => 668 087 € = amortissements 2015
- => 695 575 € = amortissements 2014

Cette dotation correspond à l'amortissement linéaire de nos biens d'équipement et contribue au financement de la section d'investissement.

S'y ajoutent les comptabilisations d'immobilisations cédées (vente terrain rue Lafarrayrie) et les plus-values de cessions)

B - LES RECETTES : 16 184 433.21 € (+ 1 695 999.69 € soit + 11.71 %)



013 - Atténuations de Charges : 131 553.02 € (+ 31 844.95 € soit + 31.94%)

Ce chapitre enregistre notamment les remboursements de charges de personnel suivantes :

- Remboursement sur rémunérations du personnel : 92 723.06 € (77 678.07 € en 2021)

- Remboursement part salariale des chèques de table : 22 329.96 € (22 030 € en 2021)
- Compensation indemnité inflation : 16 500 €.

70 - Produits des services et du Domaine : 1 569 983.07 € (+ 154 010 € soit + 10.88%)

Les recettes qui progressent :

- Les entrées du Musées qui passent de 113 722.81 € en 2021 à 190 878 € (soit + 77 156 € +67.85%) et la ventes des objets du Musée + 17 289.73 € (+ 40%) par rapport à 2021
- La redevance des repas du 3° âge + 18 330 € par rapport à 2021
- Les redevances cantines scolaire : + 7 527 € par rapport à 2021 (74 803 repas en 2022, 68 875 repas en 2021, 52 408 repas en 2020 et 80 681 en 2019)

Les recettes qui diminuent :

- Les redevances d'occupation du domaine public : - 11 042 € par rapport à 2021
- Les recettes liées à la location des salles communales qui ne représente que 8 539.05 € en 2022 contre 6 445 € en 2021.

73 - Impôts et Taxes : 8 665 497.23 € (+ 294 901.79 € soit + 3.52%)

Les principales recettes constatées à ce chapitre sont :

- Les contributions directes : 5 935 425 € (5 713 406 € en 2021 soit + 222 019 €)

Produit fiscal des 3 taxes	2021	2022
base TH résidences secondaires	2 170 145	2 351 997
base TH logements vacants	491 506	496 310
Total base nettes TH	2 661 651	2 848 307
taux d'imposition	11.57%	11.57%
Produit TH	307 953.02	329 549.12
Base FB	17 435 015	18 121 260
Taux d'imposition	42.05%	42.05%
Produit initial	7 331 423.81	7 619 989.83
Coefficient de correction	- 2 070 421	- 2 152 016
Produit intermédiaire	5 261 002.81	5 467 973.83
lissage	28 730	23 260
Produit FB	5 289 732.81	5 491 233.83
Bases FNB	58 508	60 459
Taux d'imposition	170.82%	170.82%
Produit FNB	99 943.36	103 376.06
Rôles supplémentaires	15 776.81	11 266
Produit fiscal (art 7311)	5 713 406	5 935 425
Compensations fiscales (art 74834)	883 059	923 387

- L'attribution de compensation versée par le Grand-Figeac : 1 906 861 € (1 906 861 € en 2021, 1 929 726 € en 2020 soit – 22 865 € en raison de la reprise du transfert des subventions sur les travaux de voirie)
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 252 595.04 € (243 153.44 soit + 9 442 €)
- Taxe sur les droits de mutation : 445 922.55 € (397 700.92 € en 2021 soit + 48 221.63 €)

74 – Dotations et participations : 3 273 948.65 € (+80 857.72 € soit +2.53%)

Notre Dotation Globale de Fonctionnement accuse une nouvelle diminution de - 17.49% (- 55 182 €).

Le total des dotations de péréquation s'élève à 581 210 € (551 447 € en 2021 soit +5.40%).

En 2022, la commune ne perçoit plus la dotation nationale de péréquation.

Les compensations d'exonérations fiscales accordées par l'Etat se sont élevées à 925 514 € soit + 42 455 € par rapport à 2021. Ces compensations sont la conséquence à la fois de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, puisque la commune ne percevra plus de compensation au titre des exonérations accordées par l'Etat sur cette taxe et de la compensation par l'Etat de l'allègement de 50% de la base de foncier bâti des locaux industriels. Ce mécanisme induit un transfert de recettes du chapitre 73 « Impôts et taxes » vers le chapitre 74.

Les prestations de services versées par la Caisse d'Allocations familiales progressent de 50 343 € malgré le remboursement d'un indu ramené à la somme de 11 500.02 € régularisé en 2022).

Le chapitre enregistre également l'attribution de solidarité du Grand Figeac : 576 705 €, ainsi que la participation du Grand Figeac sous forme de concours correspondant au stock dynamique de la taxe professionnelle de 361 325 € (décomposée comme suit : 207 387 € au titre du fonctionnement de l'espace François Mitterrand et 153 938 € au fonctionnement des équipements sportifs (stades, boudrome)

En ce qui concerne l'aide FNADT pour le financement du poste de manager centre-ville, l'Etat a décidé de ne pas reconduire en 2022 et jusqu'en 2026 le dispositif. (aide de 33 000 € en 2021). Seul le poste de chargé de mission des actions cœur de ville sont reconduite par le département (subvention ANAH) à hauteur de 19 322 €.

La DRAC a versé à la ville une aide de 15 000 € pour le financement du projet EUREKA.

75 - Autres produits de gestion courante : 279 556.44 € (-11 711.23 € soit -4.02%)

Sont enregistrés à ce compte, les revenus de la location des immeubles communaux.

Parmi les principaux loyers : Figeac Plein Air Vacances (part fixe 42 000 € + part variable en fonction du chiffres d'affaire conformément à l'avenant 2 du 13 avril 2022) et loyer du directeur (6 300 €), les loyers de la maison de santé (61 126 €), gendarmerie (27 000 €), bureaux de la cité administrative (46 900 €) , le CIAS du Grand Figeac place Vival (14 000 €), loyer du 6 rue Gambetta (11 000 €)

76- Produits Financiers : 10 813.95 €

Ce chapitre de recettes enregistre les annuités de remboursement par le Grand-Figeac d'une dette récupérable consécutive au transfert de la compétence « voirie et éclairage public » pour la part des intérêts dus.

77 - Produits Exceptionnels : 287 453.39 € (+ 225 248.23 €)

Ce chapitre a enregistré notamment :

- ✓ Des cessions d'immobilisation pour 65 411.13 € (vente terrain av Loubet, reprise tondeuse, indemnité véhicule par assurance...)
- ✓ Des produits exceptionnels 43 940.57 € : Indemnité recensement 19 319 €, remboursement frais déplacement du Président de la République 9 989.59 €...
- ✓ Un don de mécénat de RATIER de 160 000 € dans le cadre de l'animation culturelle 2022 EUREKA

042 – Opérations d'ordre : 59 768.43 €

Il s'agit de travaux en régie pour 59 768.43 €.

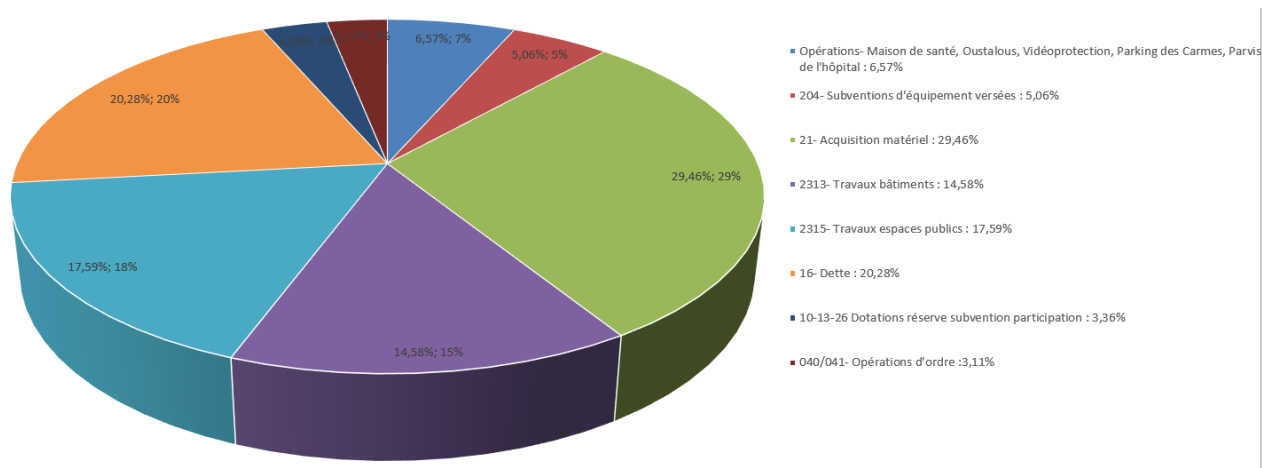
002 - Reprise de l'excédent : 1 905 859.03 € (996 400 € en 2021)

III - SECTION D'INVESTISSEMENT

La vue d'ensemble page 9 retrace par chapitre, les prévisions et les réalisations en dépenses et recettes de cette section. La troisième colonne est consacrée aux restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et recettes acquises non encore versées) qui seront repris au Budget Primitif 2023. Un détail par article est donné pages 18 à 34.

Les dépenses de la section ont été réalisées à hauteur de 1 923 905.19 € et les recettes pour 3 498 885.19 € (dont 939 518 € de résultat antérieur reporté).

A - LES DEPENSES : 1 923 905.19€ (4 415 106.68 € en 2021)



- Crédits regroupés par Opérations : 126 345.10 €

Dont : -

- Modernisation Domaine du Surgié.....	436.80 €
- Parking des Carmes.....	4 182.36 €
- Aménagement parking du Drauzou.....	15 711.41 €
- Vidéoprotection.....	38 477.83 €
- Parvis hôpital.....	1 511.70 €
- Travaux école Chapou.....	2 060.11 €
- Maison de Santé.....	3 259.24 €
- Travaux gendarmerie.....	771.60 €
- Eglise du Puy.....	3 315.85 €
- Salle Balene.....	11 599.98 €
- Requalification Place Sully	45 018.22 €

20 et 204 – Etudes et Subvention d'équipement : 97 320.32 €

- Etude d'aménagement complexe sportif Panafé :	1 440.00 €
- Remboursement Dépenses PLU GF :	520.80 €
- Programme action prévention inondations (SMBLM) :	41 072.81 €
- Versement subvention Patio Célé :	12 000.00 €
- Aides aux façades :	37 549.62 €
- Aides aux vitrines :	1 237.09 €
- Aides éco chèques :	2 250.00 €
- Aides travaux ANAH :	1 250.00 €

21 - Immobilisations corporelles : 566 756.33 €

- Acquisition foncière (Terrain Panafé /Delfrassy) :	180 980.27 €
---	--------------

Acquisitions de matériels dont :

- Matériel Mobilier urbain	17 576.97 €
- Matériel Fêtes & Cérémonies et matériel ateliers	51 317.14 €
- Matériel de nettoyage	10 541.88 €
- Restauration Acquisition œuvres Musée, Patrimoine	12 716.00 €
- Matériel de transport Véhicules	33 907.49 €
- Matériel bureau et informatique Mairie	88 448.50 €
- Matériel bureau et informatique Ecoles	54 205.06 €
- Matériel espaces verts	69 612.72 €
- Matériel de sport	7 302.92 €
- Matériel cantine	3 653.12 €
- Matériel Sécurité	15 820.04 €
- Matériel Police Municipale	4 040.26 €
- Matériel divers	16 633.96 €

23 – Immobilisations en cours : 618 900.28 €

Compte 2313 : Travaux sur Bâtiments..... 280 506.47 €

Dont : => Gros entretien bât. (Toitures, peintures, chaudière, mises aux normes)	82 704.41 €
=> Equipements sportifs & loisirs	56 184.89 €
=> Travaux centre social & RAM	1 855.24€
=> Travaux Immeuble du Puy	2 827.79 €
=> Travaux écoles (peintures classes, toitures)	83 475.65 €
=> Travaux Toitures Bâtiments communaux	26 620.92 €
=> Travaux aérodrome	15 881.57 €
=> Travaux ADAP	10 956.00 €

Compte 2315 : Espaces publics..... 338 393.81 €

Dont : => Aménagement espaces publics	159 699.58 €
=> Aménagement Jardins (plantations arbres, air de jeux)	52 056.52 €
=> Equipements sportifs & loisirs	28 679.09 €
=> Jalonnement, adressage	1 626.00 €
=> Travaux Barrage & chaussées	1 022.62 €
=> Signalisation piétonne	95 310.00 €

16 – Remboursement emprunts et dettes : 390 195.36 € (438 094.38 € en 2021, 546 894.20 € en 2020, 469 886.94 en 2019, 809 849 € en 2018, 474 696 € en 2017)

L'encours de la dette au 31/12/2021 se monte à 3 662 606.41 € soit 350.28 € par habitant. Ce ratio était en 2021 de 339.79 €/habitant pour une moyenne des communes de strate identique d'Occitanie de 862 €/habitant.

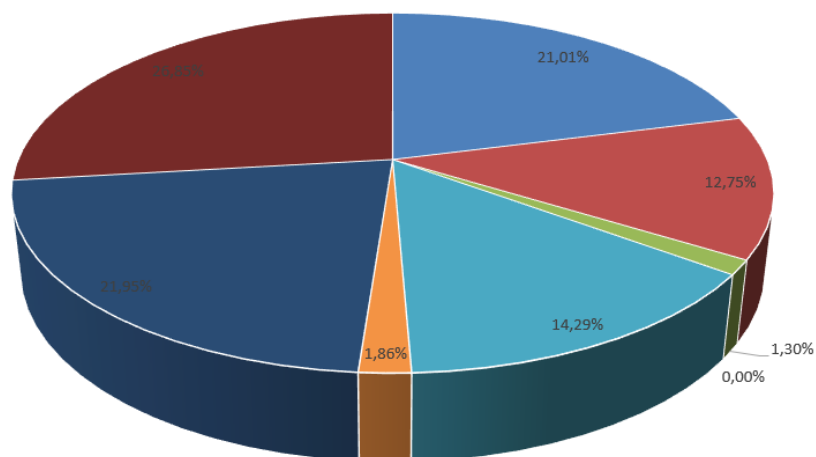
10 – 26- 13 Dotations, fonds divers et réserves, Participation et Subvention : 53 105.37 €

Les 53 105.37 € comptabilisés au chapitre 10 correspondent aux écritures d'apurement du compte 1069, exercice imposé dans le cadre du futur passage au référentiel comptable M57.

040 - 041 – Opérations d'ordres : 59 768.43 €

Ces opérations d'ordre constatent les écritures de travaux en régie.

B - LES RECETTES : 3 498 885.19€ (5 354 624.56 € en 2021)



- 13- Subventions d'investissement : 21,01%
- 10226- Taxe d'aménagement : 1,30%
- 1641- Emprunt:14,29%
- 040/041- Opérations d'ordre : 21,95%
- 10222- FCTVA : 12,75%
- 1068- Excédents de fonctionnement capitalisés : 19,83%
- 27- Autres immobilisation financière : 1,86%
- 001- Solde d'exécution reporté : 26,85%

10 - Apports, Dotations et Réserves : 491 470.27 € (1 384 348.20 € en 2021)

	2022	2021
Dont => . F.C.T.V.A.....	446 090.87 €	250 082.96 €
. Taxe d'Aménagement.....	45 379.41 €	72 570.95 €
. Excédent Fonctionnement capitalisé	0.00 €	1 061 694.29 €

13 - Subventions Etat, Région, Département et divers : 511 851.71 €

Dont =>	Subvention Département Aides façades	7 647.40 €
	Subvention DRAC Musée	1 500.00 €
	Subvention Patrimoine Etat & Département	24 015.00 €
	Subvention Etat Ecole Chapou	80 437.00 €
	Subvention Région Oustalou/Surgie	154 850.07 €
	Subvention Etat Travaux Gendarmerie	45 000.00 €
	Subvention Etat travaux cimetièrre	10 000.00 €
	Subvention Etat travaux Stand de Tir	16 684.00 €
	Subvention Etat travaux escalier du Calvaire	31 975.00 €
	Subvention Etat Région Département travaux Parvis Hôpital	62 634.24 €
	Subvention Etat Parking des Carmes	1 647.00 €
	Subvention Etat travaux Place Sully	18 339.00 €
	Amende de polices	72 249.00 €
	Fonds de concours du Grand Figeac 2021	75 432.00 €

27 - Créances / Transfert : 64 912 €

- ✓ Dette récupérable au titre du transfert de la compétence voirie et éclairage public au Grand Figeac (part capital).

040 - Opérations d'ordres : 768 020 €

28 – Amortissements des Immobilisations : 702 609.07 €

21 – Opérations de constatation de cessions : 37 121.07 €

192 - Plus-value sur cession immobilière : 28 290.06 €

001 - Résultat d'investissement reporté : 939 518 € (2 179 055.46 € en 2021)

Nos dépenses d'équipement brut (hors remboursement de la dette et opérations d'ordre) ont atteint la somme de 1 409 322.03 € en 2022.

Sur la période 2014-2022, nos dépenses d'investissement hors remboursement de la dette se sont montées à la somme de 28 900 000 € soit une moyenne de 3.21 M€ par an, soit une dépense par habitant de 296 € pour une moyenne des communes de strate identique d'Occitanie de 313€/habitant.

AFFECTATIONS DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL

Par délibération en date du 19/12/2022, le conseil municipal a acté la dissolution du budget annexe « informations municipales » à la fin de l'exercice 2022 et décidé d'intégrer l'activité « informations municipales » dans le budget principal de la ville à compter du 1^o janvier 2023.

Service Finances et Budgets

Résultats 2022				
BUDGET PRINCIPAL (en €)				
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2022 :		4 358 402,22		
	Dépenses			Recettes
1 / Section d'Investissement				
Reste à réaliser	2 466 500,00			689 154,00
Solde d'exécution (D- R)				1 574 980,00
au compte 001 Résultat reporté recettes	2 466 500,00			2 264 134,00
	↻			↻
		Excédent d'Investissement		
		↻		
		- 202 366,00		
2 / Section de Fonctionnement				
	13 401 010,99			16 184 433,21
	↻			↻
		Excédent de Fonctionnement		
		↻		
		2 783 422,22		
		↻		
		Répartition BP 2022 recettes		
		↻	↻	
	Fonctionnement			Investissement
	202 366,00			2 581 056,22
compte 002 : Résultat reporté				1068 : Excédent fonct. capitalisé

Résultats 2022
INFORMATIONS MUNICIPALES (en €)

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2022 :		20 332,56	
	Dépenses		Recettes
1 / Section d'Investissement			
Reste à réaliser			-
Solde d'exécution			15 444,28
Au compte 001 résultat reporté recettes			
	↺		↺
		Excédent de financement	
		↺	
		15 444,28	
2 / Section de Fonctionnement			
	127 136,94		132 025,22
	↺		↺
		Excédent de Fonctionnement	
		↺	
		4 888,28	
		↺	
		Répartition au BP 2022 recettes	
	Fonctionnement	↺	↺ Investissement
	002 : Résultat reporté		1068 : Réserve

Résultats 2022
BUDGET PRINCIPAL & INFO (en €)

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2022 : 4 378 734,78

	Dépenses		Recettes
1 / Section d'Investissement			
Reste à réaliser	2 466 500,00		689 154,00
Solde d'exécution (D- R)			1 590 424,28
au compte 001 Résultat reporté recettes	2 466 500,00		2 279 578,28
	↺		↻
		Excédent d'Investissement	
		↓	
		- 186 921,72	
/ Section de Fonctionnement			
	13 528 147,93		16 316 458,43
	↺		↻
		Excédent de Fonctionnement	
		↓	
		2 788 310,50	
		↓	
		Répartition BP 2022 recettes	
	Fonctionnement	↺	↻
			Investissement
	2 601 388,78		186 921,72
compte 002 : Résultat reporté			1068 : Excédent fonct. capitalisé

* * *

LES BUDGETS ANNEXES DES SERVICES EAU - ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

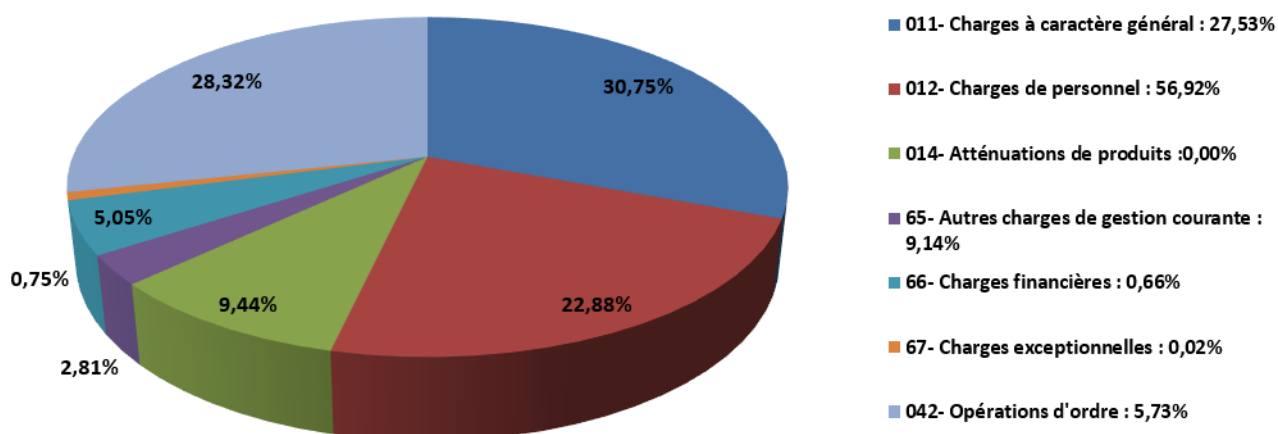
I - SERVICE DE L'EAU

Le résultat dégagé est le suivant :

	2022	2021
- En fonctionnement : excédent de :	192 741.08 €	325 738.04 €
- En investissement : excédent de :	571 098.95 €	370 934.75 €
Soit un excédent net de :	763 840.03 €	696 672.79 €

A – FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 503 717.46 € (1 432 630.46 € en 2021)



Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

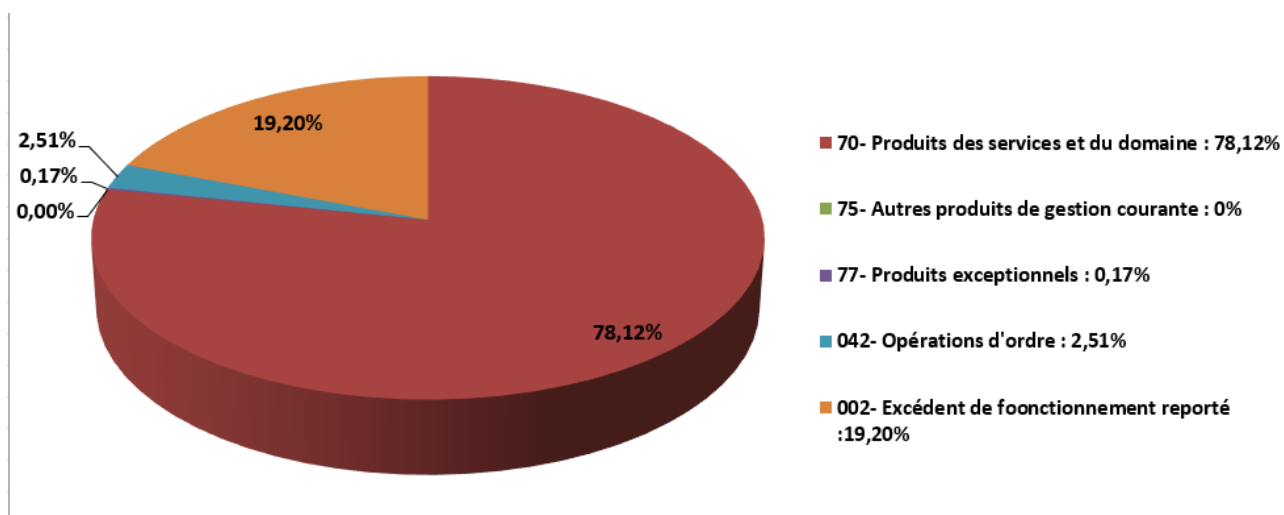
- Redevances Agence de l'Eau :

	2022	2021
○ Prélèvement ressource en eau :	43 416 €	47 536 €
○ Pollution domestique :	142 012 €	179 805 €

- Les charges courantes (chapitre 011) : 462 339.23 € (437 566.77 € en 2021),
 - Dont 19 136 € d'achat de compteurs d'eau.
 - Les principales dépenses concernent
 - les fluides 127 753.50 € (91 961.49 € en 2021) soit + 39%
 - les produits de traitement (83 413.02 €) et la maintenance (44 493.76 €)
 - les fournitures 62 614.04 € (dont 45 367.83 € pour le réseau et 12 667 € pour Prentegarde).

- Les frais de personnel (chapitre 012) : 343 982.51 € (326 774.90 € en 2021).

RECETTES : 1 696 460.62 € (1 758 368.50 € en 2021)



Les recettes de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau sont à près de 80% issues du produit de la vente de l'eau potable : 1 362 246.29 € (1 399 104.75 € en 2021) soit – 2.63%.

En 2022 : 501 244 m³ d'eau potable ont été vendus (581 153 m³ en 2021, 564 709 m³ en 2020, 593 639 m³ en 2019, 589 143 m³ en 2018).

Le nombre d'abonnés facturés est en revanche en progression. Il passe de 6 365 abonnés (2020) à 6 408 abonnés (2021) et 6 503 abonnés (2022).

2022- 2023 : années de transition

Par délibération en date du 17 octobre 2022, le conseil municipal a décidé de mettre en place le prélèvement automatique mensuel pour le paiement des factures d'eau et d'assainissement à compter du 01/01/2023.

La mise en place de cette mensualisation a rendu nécessaire une rationalisation des périodicités de paiement des échéances sur l'année civile de consommation.

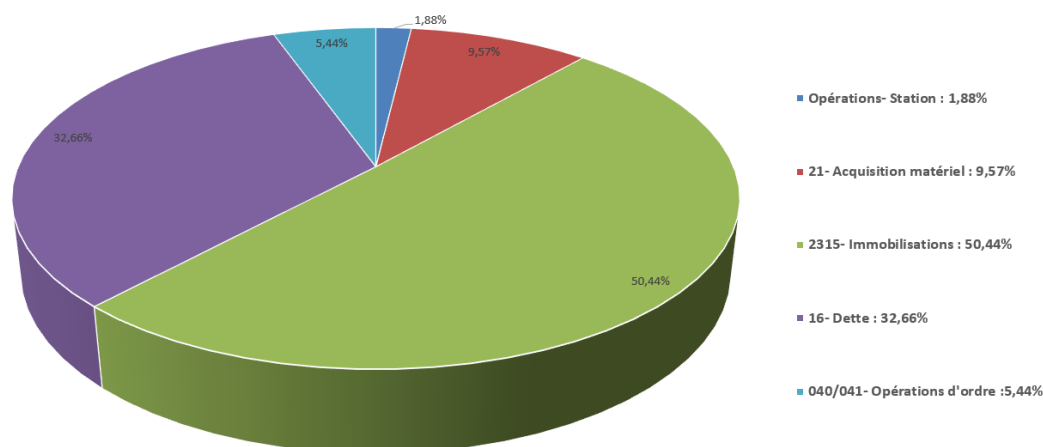
Les années 2022 et 2023 vont permettre de préparer progressivement cette modification de facturation. Pour l'exercice 2022, la périodicité de paiement restera identique sur l'année 2023 (janvier et mai 2023). La transition s'amorcera pour la première échéance de l'exercice 2023 (avec un paiement en fin d'année 2023). Sur l'année 2024, sera réellement facturée la consommation correspondant à l'année 2024.

Pour mettre en place cette transition, la date de la relève des consommations a dû être avancée de 2 mois. Ce qui a, pour l'année 2022, impacter le nombre de m³ facturés et les recettes issues du produit de la vente d'eau.

L'excédent de fonctionnement 2022 s'élève à 192 741.08 € (325 738.04 € en 2021) et sera affecté au Budget Primitif 2023 en Section de Fonctionnement et/ou en Section d'Investissement.

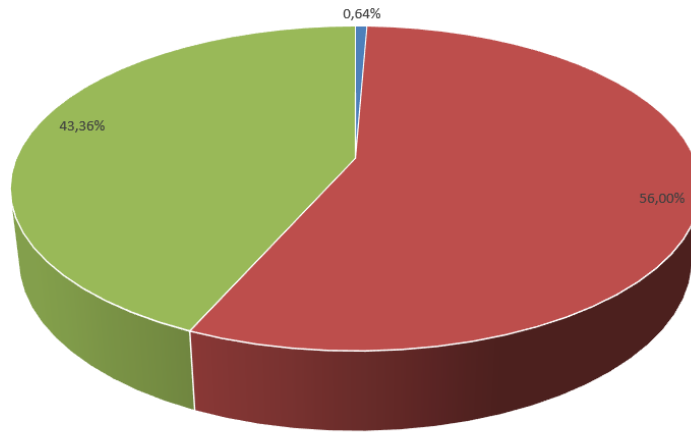
B - INVESTISSEMENT

. DEPENSES : 782 055.26 € (1 094 094.75 € en 2021)



Chap. 16 : Dette.....	255 439.14 €
Chap. 21 : Acquisition de matériels (outillage, pompes)	74 879.28 €
Chap. 23 : Reconstruction SAEP.....	14 685.97 €
Chap. 23 : Travaux réseaux et réservoirs.....	394 507.50 €
- Renouvellement de réseaux, branchements plomb, Renforcement conduite de la Gare Travaux suivis des pertes	
Chap. 040 – 041 : Opérations d'ordre : subventions transférées, reprise...	42 543.40 €

. RECETTES : 982 219.49 € (1 465 029.50 € en 2021)



■ 13- Subventions d'investissement : 0,64% ■ 1641- Emprunt: 56,00% ■ 040/041- Opérations d'ordre : 43,36%

Chap. 001 : Excédent reporté.....	370 934.75 €
Chap. 13 : Subventions d'investissement.....	6 320.00 €
Chap. 16 : Emprunt nouveau.....	550 000.00 €
Chap. 040 - 041 : Opérations d'ordre : amortissements, reprise...	425 899.49 €

Le résultat d'investissement s'élève à 571 098.95 € (370 934.75 € en 2021) et sera repris au budget primitif 2023 en recette d'investissement.

AFFECTATIONS DU RESULTAT BUDGET ANNEXE DE L'EAU

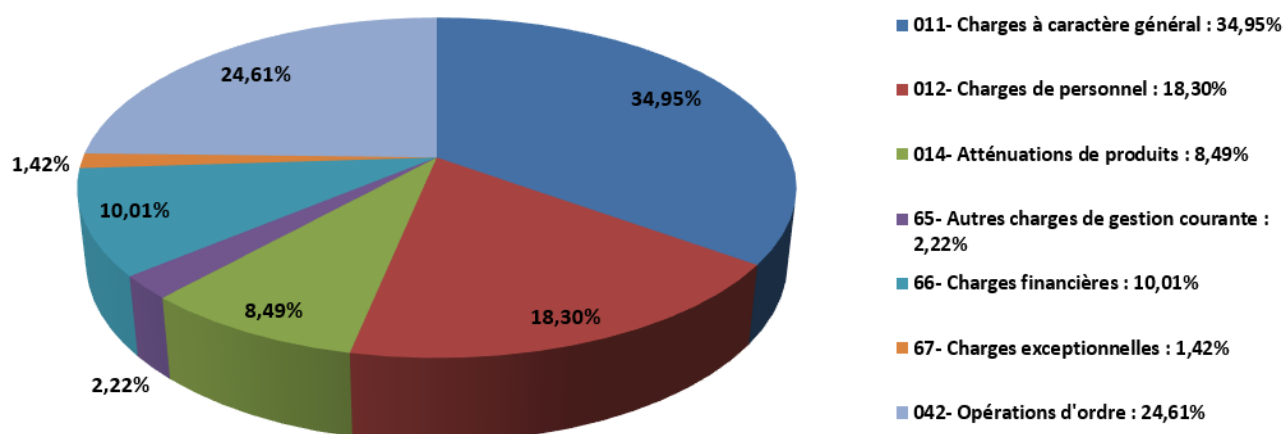
Résultats 2022 BUDGET EAU (en €)			
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2022 :		763 840,06	
	Dépenses		Recettes
1 / Section d'Investissement			
Reste à réaliser	434 464,00		74 000,00
Solde d'exécution			571 098,98
Au compte 001 Résultat reporté recettes			
	434 464,00		645 098,98
	↳		↳
		Excédent d'Investissement	
		↳	
		210 634,98	
2 / Section de Fonctionnement			
	1 503 719,54		1 696 460,62
	↳		↳
		Excédent de Fonctionnement	
		↳	
		192 741,08	
		↳	
		Répartition BP 2022 recettes	
	Fonctionnement	↳	↳ Investissement
	192 741,08		
	002 : Résultat reporté		1068 : Réserves

II - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le résultat dégagé est le suivant :	2022	2021
- En fonctionnement : excédent de	114 463.23 €	122 297.54 €
- En investissement : solde de	507 018.37 €	197 757.31 €
d'où un solde excédent net de :	621 481.60 €	320 054.85 €

A - FONCTIONNEMENT

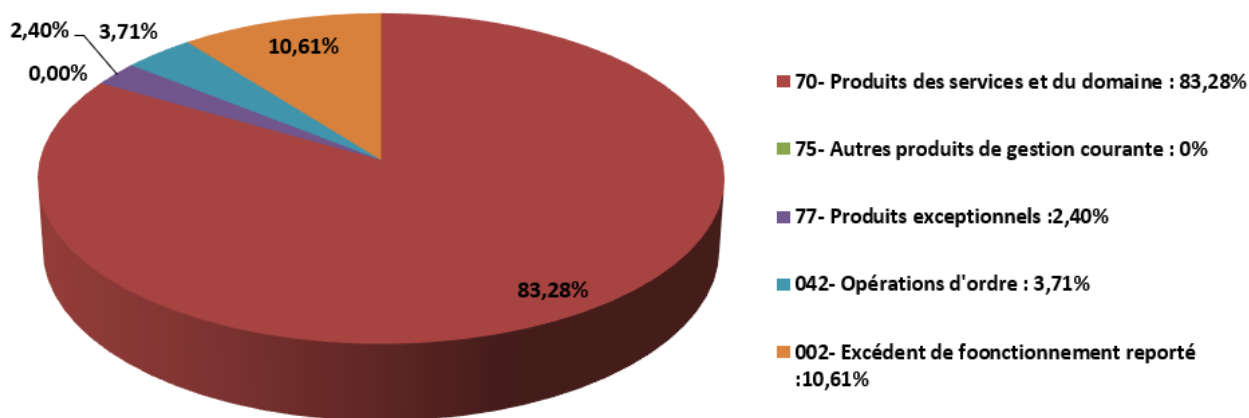
. DEPENSES : 1 037 825.74 € (1 029 811.88 € en 2021)



Dont :

- ✓ Charges à caractère général : 362 717.94 € (340 713.77 € en 2021).
- ✓ Charges de personnel : 189 951.38 € (190 901.59 € en 2021).
- ✓ Remboursement des intérêts des emprunts réalisés pour la construction de la STEP : 103 856.70 € (104 997.38 € en 2021).
- ✓ Participation au réseau de collecte de l'Agence de l'Eau : 88 145 € (116 612€ en 2021).
- ✓ Amortissement des biens : 255 407.18 € (251 271.42 € en 2021).

. RECETTES : 1 152 288.97 € (1 152 109.42 € en 2021)



✓ 959 625.42 € : de produits et redevances Assainissement (980 983.30 € en 2021)
(dont 630 484.29 € de redevance assainissement, 99 071.25 € de redevance pour modernisation des réseaux, 109 412.18 € d'abonnement, 43 385.70 de taxe de dépotage, 25 555 € de participation au raccordement à l'égout (PFAC) et 44 117 € de refacturation de contrôle de mutation)

✓ 0 € : prime d'épuration (18 486 € en 2021)

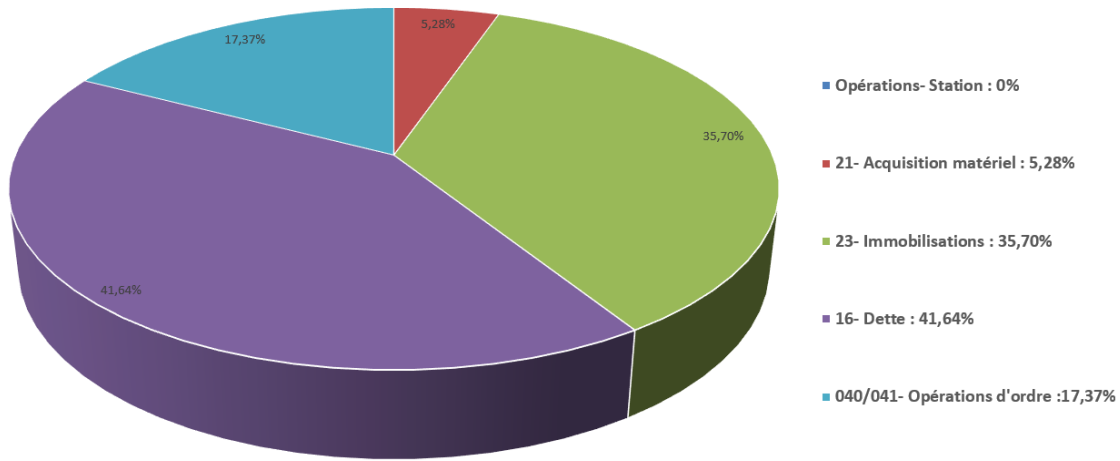
✓ 27 601.05 € : produits exceptionnels (remboursement assurance dommage électrique STEP : 6 983 €, remboursement de prestations réalisées pour le compte du Grand Figeac : 20 485 €)

✓ 42 762.61 € : subventions transférées.

L'excédent de fonctionnement 2022 s'élève à 114 463.23 € (122 297.54 € en 2021) et sera affecté au Budget Primitif 2023 en section d'investissement ou de fonctionnement.

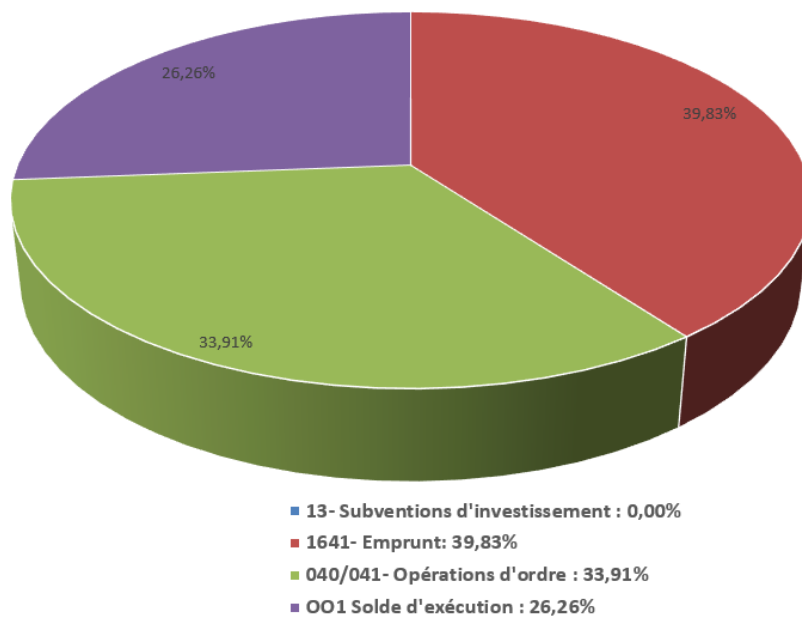
B - INVESTISSEMENT

. DEPENSES : 246 146.12 € (487 111.99 € en 2021)



Chap. 040 : Subventions transférées.....	42 762.61 €
Chap. 16 : Remboursement de la dette.....	102 505.52 € (115 366.40 € en 2021)
Chap. 21 : Acquisition de matériels (outillage, pompes).....	12 991.65 €
Chap. 23 : Travaux divers (extension réseaux, travaux STEP)....	87 886.34 € (317 427.31 € en 2021)

. RECETTES :753 164.49 € (684 869.30 € en 2021)



Chap. 16 : Emprunt nouveau.....	300 000.00 €
Chap. 040 : Opérations d'ordre : Amortissements.....	255 407.18 €

Le résultat d'investissement s'élève à 507 018.37 € (197 757.31 € en 2021) et sera repris au budget primitif 2023 en recette d'investissement.

AFFECTATIONS DU RESULTAT BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Résultats 2022 ASSAINISSEMENT (en €)			
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2022 :		621 481,60	
	Dépenses		Recettes
1 / Section d'Investissement			
Reste à réaliser	405 900,00		-
Solde d'exécution			507 018,37
Au compte 001 résultat reporté recettes			
	405 900,00		507 018,37
	⤵		⤵
		Excédent d'investissement	
			⤵
			101 118,37
2 / Section de Fonctionnement			
	1 037 825,74		1 152 288,97
	⤵		⤵
		Excédent de Fonctionnement	
			⤵
			114 463,23
			⤵
		Répartition BP 2022 recettes	
	Fonctionnement	⤵	⤵ Investissement
	114 463,23		-
	002 : Résultat reporté		1068 : Réserves

* * *

LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le résultat dégagé de l'exercice budgétaire 2022 est le suivant :

	2022	2021
<u>En Fonctionnement</u>	+ 4 888.28 €	+ 1 024.32 €
<u>En Investissement</u>	+ 15 444.28 €	+ 10 600.68 €
d'où excédent net.....	20 332.56 €	11 625.00 €

II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES : 127 136.94 € (124 628.09 € en 2020)

011 – Charges à caractère général : 35 584.12 € (35 468.15 € en 2020)

Fournitures administratives, maintenance du matériel, rémunération d'intermédiaires, frais d'impression, d'affranchissement...

012 – Charges de personnel : 82 502.22 € (81 193.36 € en 2020)

65 – 67 – Charges de gestion courante et exceptionnelles : 4 207 €

042 – Dotation aux amortissements : 4 843.60 €

B – RECETTES : 132 025.22 € (125 652.41 € en 2020)

002 – Résultats reportés : 1 024.32 €

70 – Prestations de services (vente encarts publicitaires) : 8 827.45 € en 2022 (15 053.88€ en 2021, 20 049,19 € en 2020)

77 – Produits exceptionnels : 122 173 €

Subvention de fonctionnement du Budget Principal (96 000 € en 2021).

I - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – DEPENSES : 0 €

B – RECETTES : 15 444.28 €

001 – Résultats reportés : 10 600.68 €

040 – Amortissement : 4 843.60 €

Il a été décidé à compter du 31/12/2022 de supprimer ce Budget annexe et de le rattacher directement au Budget Principal de la Commune 2023 (avec une imputation spécifique permettant de l'individualiser car les écritures seront assujetties à la TVA).

Les résultats du compte administratif 2022 seront repris dans le budget primitif principal 2023.

AFFECTATIONS DU RESULTAT **BUDGET ANNEXE INFORMATIONS MUNICIPALES**

Intégration des résultats 2022 de l'activité « informations municipales » dans le budget principal de la ville.

* * *

LE BUDGET ANNEXE MOBILITES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le résultat dégagé est le suivant :	2022	2021
- En fonctionnement :	334 793.37 €	282 109.08 €
- En investissement :	-86 842.23 €	499 845.69 €
D'où un excédent net de.....	247 951.14 €	781 954.77 €

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES : 789 944.00€ (721 560.37€ en 2021)

604 – Marché d'exploitation.....	595 289.29 € (519 476.39 € en 2021)
617 – Frais d'assistance technique.....	52 564.36 € (39 906.00 € en 2021)
6288 – Autres Charges de gestion.....	9 581.76 €
012- Charge de personnel.....	8 992.40 €
6572 Subvention d'équipement.....	4 060 €
(fin des subventions relatives à l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.	
042 – Dotation aux amortissements.....	112 295.99 € (128 204.93 € en 2021)

B – RECETTES : 1 124 737.37 € (1 003 669.45 € en 2021)

734 – Versement transport.....	805 895.10 € (640 504.08 € en 2021, 630 441,94 € en 2020 et 760 667 € en 2019)
748 – Reversement DGD Région.....	31 869.67 €
75 – Compensation relève seuil VT.....	4 328.49 €
042 – Subventions transférées.....	535.03 €
002- Excédent d'exploitation reporté.....	282 109.08 €

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – DEPENSES : 485 158.76€ (25 116.02€ en 2021)

21- Matériel de transport.....	0 €
23- Immobilisations en cours.....	484 623.73 €
• Fourniture et pose d'abri vélo parking des Carmes : 39 935.28 €	
• Réaménagement arrêt central jardin de l'Hôpital : 386 101.19 €	
• Aménagement des liaisons cyclables prioritaires : 17 670.69 €	
• Pôle d'échanges multimodale de la Gare (études) : 40 916.57 €	
040- Subventions transférées.....	535.03 €

B – RECETTES : 764 522.53 € (524 961.71 € en 2021)

13- subventions investissement.....	148 370.00 €
001- Solde reporté.....	499 845.69 €
10- FCTVA.....	4 010.85 €
040- Amortissements.....	112 295.99 €
021- virement du fonctionnement.....	261 532.43 €

